

Annexe – les affections donnant lieu à éviction



Direction des Familles et de la Petite Enfance
Sous Direction de la Planification, de la PMI et des Familles

Service de la protection maternelle et infantile

Tableau Eviction - Maladies infectieuse EPE

L'éviction de la collectivité est limitée à certaines pathologies *

	Durée d'éviction	Retour possible
Angine à streptocoque	48 h si traitement ATB	
Coqueluche	5 j si traitement ATB	
Gastroentérite à Escherichia Coli entéro-hémorragique	?	dès 2 Copro. Nég. /24 h intervalle
Gastroentérite à Shigella sonnei	?	48 h après arrêt Traitement et si 2 Copro. Nég. /24 h intervalle
Hépatite A	10 j après début ictère	
Impétigo, si les lésions sont étendues	72 h si traitement ATB	
Infection invasive à Méningocoque	Hospitalisé	à guérison
Méningite à Haemophilus B	?	à guérison
Oreillons	9 j	
Rougeole	5 j	
Scarlatine	2 j si traitement t ATB	
Teigne	?	si certificat / consultation + Traitement adapté
Tuberculose	Hospitalisé	si certificat Bacillifère -

Mis à jour Déc. 2010

* Guide pratique "Collectivité de jeunes enfants et maladies infectieuses" édité par le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville (Nov. 2006)